

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/18

PISCINE MUNICIPALE : RECONSTRUCTION
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Tayeb BARAS, Adjoint délégué au sport et à la jeunesse, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le projet de reconstruction de la piscine municipale est en cours.

Au niveau de la Direction Régionale-Départementale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale une coordination régionale (Nouvelle Aquitaine) a été mise en œuvre afin que le Préfet de Région puisse au plus tard le 31 mai 2019 transmettre au CNDS une liste de 25 dossiers priorisés (du N° 1 à 25).

Dans le cadre de cette coordination, le retour des dossiers en département a été fixé au 26 avril prochain.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL H.T.
(hors acquisition foncière)**

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux : Travaux préparatoires Travaux déconstruction Travaux de construction Aménagements extérieurs Aléas construction et variation de prix Option solaire	9.739.293 €	Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional (20 % hors frais de missions et travaux concessionnaires)	1.947.858 €
	175.000 €	Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental de la Gironde (60 % hors frais de missions et équipements spécifiques et plafonné)	2.000.000 €
	157.900 €		
	7.773.680 €	Subventions sollicitées auprès de la Métropole (25 % honoraires, splashpad et autres frais) RI Piscines	2.434.823 €
	609.000 €	Autres subventions sollicitées auprès du CNDS (20 % montant subventionnable équipements compris) auprès de l'ADEME/CR	1.915.329 €
	958.713 €		
65.000 €	Autofinancement du maître d'ouvrage (26,79 % du total)	3.036.352 €	
Honoraires	1.217.973 €		
Autres frais	317.096 €		
Travaux concessionnaires (réseau de chaleur)	60.000 €		
TOTAL	11.334.362 €	TOTAL	11.334.362 €

CNDS : moins aménagements extérieurs, splashpad et aléas construction

Métropole : moins honoraires, autres frais, splashpad

Département : moins honoraires

Avis favorable de la Commission Ville sportive et jeune du 18 mars 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la piscine est un lieu à forte vocation sociale, associative et scolaire sur la Ville ;

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le projet de reconstruction de la piscine.

Article 2 :

de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS et des partenaires financeurs potentiels.

Article 4 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de cette délibération.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,

1 - Groupe Lormont Avenir,

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Jean TOUZEAU